



## VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour **l'Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30**, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le **Jeudi 28 Mai 2026 inclus**.

## RAPPEL IMPORTANT !

Pour toute annulation de match, les clubs doivent **OBLIGATOIREMENT** prévenir **TOUS** les officiels :

- 1) par téléphone
- 2) par mail (mettre le district en copie)

## JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ

La commission féminine en lien avec la commission technique du District de l'Ain de Football organise sa traditionnelle **Journée Départementale du Foot Féminin** à destination des joueuses des catégories **U7F-U9F-U11F-U13F-U15F** le **samedi 13 Juin prochain à Arbent – Stade Municipal – Rue du Stade – 01100 ARBENT**.

Date limite des inscriptions : 30 Mai 2026

*Plus d'informations et modalités sur le site internet du District*



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 8 au 10 Mai 2026 est assurée par : M. Joël MALIN au 06.32.42.03.42

## FINALES DES COUPES DE L'AIN

Samedi 23 Mai 2026 au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ

### Coupe René Morandas :

à 11h00 : Marboz Esb 6 / Bourg Sud 5

### Coupe Peggy Provost :

14h00 : Essor Bresse Saône 1 / Ent. F3 Rivières/ Pfsb 1

### Coupe René TREMBLAY :

à 16h30 : Bourg Sud 3 / Grièges Pt Veyle As 1

### Coupe Emile FAIVRE :

à 19h00 : Belley Cs 1 / Belley Cs 2



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 12 Mai 2026

Présents : Grégory BESSET, Denis BLANC, Romain COGNARD, Jean Noel TARTARIN

Excusés : Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI, Anthony TARTARIN, Hamid TOUZANI

Visio : Vincent BERTILLOT, Abdeslam MOUSSATEN

Assiste : Alexis CURT

Plusieurs cas de **fortes tensions** sur et autour des terrains encore ce week end avec encore une fois des arbitres pris à partie et menacés. La CDA demande à tous de relativiser les enjeux de fin de saison et surtout d'admettre que **les arbitres ne sont pas responsables des mauvais résultats des clubs**. Pour un pénalty oublié, combien de frappes à côté des buts, de loupés du gardien ou de mauvais choix du coach ?

A chacun de **faire son examen de conscience** et de ne pas chercher à toujours rejeter la faute sur les arbitres.

La CDA se félicite des sanctions prises à l'encontre de certains arbitres par la commission de discipline. Comme énoncé ici même et en formation à de nombreuses reprises, les arbitres doivent se garder de comportements pouvant ternir l'image de notre corporation : si nous demandons aux clubs d'être respectueux vis-à-vis des arbitres il est indispensable que ceux-ci se montrent respectables dans leur attitude et dans l'accomplissement de leur mission. Ceux qui refusent volontairement de le faire, en pensant naïvement que personne ne s'en rendra compte, seront donc systématiquement sanctionnés. Avec des conséquences pour eux-mêmes et pour leur club d'appartenance.

La CDA encourage encore une fois les clubs à un suivi strict de leurs arbitres (c'est le rôle du référent arbitre du club) afin de ne pas « s'étonner » quand des sanctions tombent pour manquement aux obligations arbitrales.

La CDA précise que les consignes et/ou préconisations qu'elle donne à ses arbitres lors des journées de formation sur l'application de certaines Lois du Jeu ou sur la façon de juger certaines situations de match ne sont que des conseils sur la gestion des rencontres ; elles n'ont pas force de loi et ne doivent pas être présentées comme telles aux joueurs ou éducateurs.

## Courriers des arbitres :

Franck NOEL Erdogan KILINC et Rodolphe PEYRAT, annonçant un forfait et donc une disponibilité, la CDA rappelle aux arbitres qu'ils ne doivent pas « réclamer » des matchs aux différents désignateurs. S'ils sont disponibles et que nous avons besoin d'eux ils seront désignés, dans le cas contraire ils seront laissés au repos. La CDA a pour rôle de **s'assurer de l'équité des compétitions** pas de « faire plaisir » aux arbitres,

Jonathan MAZUIR, se plaignant des modifications de désignation le week end des 9 et 10 mai, la CDA rappelle qu'elle peut être amenée à modifier des désignations jusqu'à la dernière minute, non par plaisir mais par obligation. Encore une fois les arbitres qui se sont déclarés disponibles doivent accepter cette rencontre. Ils ne peuvent pas « choisir » où ni quand ils préfèrent officier,

Thierry VAISSE, Fouzy BENAFITOU, Baptiste PIQUET, concernant l'organisation de la journée de rentrée des arbitres, réponses faites,

Rémi DUQUENOY, rapport d'observation d'un jeune arbitre stagiaire,

Fouzy BENAFITOU, déclarant s'être déplacé inutilement sur un match remis et demandant à être remboursé de ses frais de déplacement. Encore une fois la CDA rappelle que les arbitres qui se sont déclarés « anonyme » et qui ont donc tout fait pour ne pas être joignable ne peuvent se plaindre de ne pas être prévenus en cas de modification,

Louis BROYER, dispense de sport jusqu'au 17 mai,

Raphaël DERARIDJ, arrêt de travail pour le 3 mai,

Seref TEKELI, annonçant un problème pour clôturer la tablette sur le match D4 CO Plateau/Bourg Sud du dimanche 10 mai, la CDA rappelle que dans pareil cas il faut absolument **réalisée une feuille de match papier (officielle issue de FootClubs)**, un arbitre ne doit en aucun cas quitter les lieux sans une feuille de match dûment signée par toutes les parties,

Salvatore BELLATON, rapport concernant des incidents, insultes et menaces lors du match Montluel/Luenaz en sénior D5, la CDA rappelle aux arbitres qu'en cas d'insultes reçues de la part de spectateurs il faut immédiatement faire intervenir les délégués pour les faire cesser et qu'en cas d'impossibilité, l'arbitre doit arrêter le match et rédiger un rapport,

Tom BAUDRY, dispense de sport jusqu'au 22 mai,

Mohamed Ayoub ZHOURI, rapport concernant le comportement d'un délégué sur le match Essor Bresse Saône/Bourg Sud en U17 D1, la CDA rappelle que **les délégués sont présents pour assurer la police des terrains, faciliter le travail des arbitres et les protéger**, lorsqu'ils abandonnent leur devoir de neutralité et pire, lorsqu'ils se permettent de critiquer les arbitres, non seulement ils ne remplissent pas le rôle qu'ils ont accepté d'endosser mais ils mettent l'arbitre en danger, ce qui est inacceptable. La CDA demande aux arbitres confrontés à de tels comportements de ne pas hésiter à relever le délégué de ses fonctions et à rédiger un rapport contre lui afin qu'il puisse être sanctionné par la commission de discipline,

Noa MAZUIR, dispense de sport jusqu'au 30 mai,

Yanis ROUASSI, échanges concernant des incidents survenus autour, pendant et après la rencontre Buyatin/Nantua en sénior D3 le dimanche 10 mai, dossier traité par la commission compétente,

Salim MTAALLAH, proposition d'une action de sensibilisation contre la violence sur les terrains, la CDA remercie Salim pour son initiative,

Alexandre LEBEAUX, annonçant une indisponibilité tardive pour le 10 mai,

Jimmy FERREIRA, demande concernant l'arbitrage d'un match sur la même poule que celle de son club de couverture, la CDA précise que ce critère n'est pris en compte que pour les rencontres à enjeu direct,

Jimmy FERREIRA, rapport concernant des incidents sur le match Fareins/Jassans en sénior D4 le dimanche 10 mai,

Florian RHODET, rapport concernant des incidents et un envahissement de terrain sur le match Injoux/ASPO en sénior D4 dimanche 10 mai,

Adrien LARGERON, message concernant une sanction, la CDA rappelle que si les arbitres se déclarent indisponibles pour raison médicale, ils doivent obligatoirement fournir un certificat médical,

Corenthin BERNAUD, échange à la suite d'une sanction adressée pour rapports non transmis,

#### Courriers des clubs :

AS d'Attignat, annonçant un forfait en U18F le samedi 9 mai, la CDA rappelle que cette compétition est inter-districts mais qu'elle est gérée par le district de l'Ain,

Ol Buyatin, courrier concernant l'arbitrage et des incidents sur le match Buyatin/Nantua du dimanche 10 mai en sénior D3,

CS Belley, demande concernant les formations initiales en arbitrage, la CDA rappelle que la prochaine formation organisée dans le district aura lieu lors des vacances de Toussaint, d'autres formations sont organisées d'ici là dans d'autres districts (se rendre sur le site de la Ligue pour trouver la liste et inscrire des candidats),

St Martin MCV, courrier annonçant l'absence de l'arbitre sur le match St Martin/ASPO du dimanche 10 mai en sénior D5,

Samba CISSOKHO, annonçant une disponibilité les 23 et 24 mai,

Cédric CHAGNARD, annonçant une disponibilité les 30 et 31 mai et demande pour doubler, la CDA précise que les stagiaires, qui n'ont donc pas effectué de tests physiques, ne peuvent pas doubler,

CS Lagnieu, annonçant l'absence de l'arbitre sur le match Lagnieu/Bourg Sud en U15 D1 le dimanche 10 mai, la CDA est particulièrement remontée contre le manque de sérieux et de rigueur de certains arbitres, en particulier lorsqu'ils sont absents sur des matchs à enjeux dans les plus hautes divisions du district,

FCT Virieu, courrier concernant l'attitude d'une arbitre assistante semi officielle sur le match Virieu/Béon en sénior D4 dimanche 10 mai,

Bourg Sud, annonçant l'absence de l'arbitre sur le Lagnieu/Bourg Sud en U15 le dimanche 10 mai et la nomination d'un nouvel arbitre, la CDA ayant été prévenue à la dernière minute de cette absence, elle n'a pas pu désigner un autre officiel, la CDA présente ses excuses aux clubs pour le manque de sérieux de son jeune arbitre,

USSCM, annonçant le report du match St Cyr/Bagé en raison d'un arrêté municipal, la CDA rappelle que les clubs ne doivent pas prévenir le district en dehors des jours et heures ouvrables mais contacter en priorité la permanence et les officiels désignés sur le match pour éviter des déplacements inutiles,

#### Divers :

Cédric BERNACHOT, éducateur à Foot 3 Rivières, remarques concernant l'arbitrage du match Bresse Tonic Foot/Foot 3 Rivières du dimanche 10 mai en U15 D1, la CDA rappelle que les échanges avec le district doivent s'effectuer à partir de la messagerie officielle du club et sous le couvert de celui-ci. La CDA a conscience des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes arbitres sur leurs matchs, et ne nie pas des dysfonctionnements mais invite les clubs à **privilegier la tolérance et l'encouragement plutôt que la critique**. La CDA reste à l'écoute et réitère son invitation à venir la rencontrer à tous ceux qui souhaitent échanger de manière constructive avec elle,

François PELLET, délégué officiel du district, rapport complémentaire concernant des incidents et des comportements sur le match Buyatin/Nantua en sénior D3 le dimanche 10 mai,

#### Calendrier

La CDA sera présente sur la journée du Challenge Départemental U11 le dimanche 14 juin à Marboz pour accompagner les jeunes arbitres du district présents ce jour là

6-7 juin : Examen Ligue. La CDA souhaite bonne chance à ses candidats.

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)

La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

Réunion des classements des arbitres : la réunion pour valider les classements de l'ensemble des catégories aura finalement lieu **le vendredi 15 mai à 18h au district en présence des observateurs** (date définitive)

La CDA remercie Evan COEURDASSIER pour avoir remplacé au pied levé un arbitre absent sur le match U16 R1 FBBP/Cluses samedi 9 mai

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou [gbesset@ain.fff.fr](mailto:gbesset@ain.fff.fr)) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 26 mai à 18H

Le président de la CDA  
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA  
Denis BLANC

## COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](#)

### INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
  - o Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - o Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
  
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
  - o Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - o 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), **Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)**

Nous vous rappelons que le dossier médical est renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

**Rappel** : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

## **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

## **Réunion du 12/05/2026**

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☹ ☹ ☹

### Courrier :

- du Groupement Féminin du Haut Bugey : réponse par rapport à une inscription sur feuille de match.
- FC Côtière Luenaz : demande de renseignements sur « diplôme de coach » en R3. Réponse Ligue.
- FC Ambérieu : réponse par rapport à un joueur susceptible d'être en état de suspension.
- De Centre Dombes : par rapport au dossier 205 PV n° 40.

☺ ☹ ☹ ☹

**AU REGARD DU NOMBRE IMPORTANT DE JOUEURS SANCTIONNES D'UN ARBITRAGE RESTANT ENCORE CE JOUR A DESIGNER, IL Y AURA DES DESIGNATIONS DE JOUEURS POUR LA DERNIERE JOURNEE DE CHAMPIONNAT PREVUE LE WEEK END DES 30 ET 31 MAI 2026.**

**Pour rappel** : en cas d'absence injustifiée à la rencontre pour laquelle il a été désigné, le joueur risque d'être suspendu jusqu'à une prochaine désignation qui ne pourra techniquement pas intervenir avant la fin du mois de Septembre voire début Octobre de la prochaine saison.

☺ ☹ ☹ ☹

## **Additif au dossier n° 205 paru au PV n° 40 du 7/05/2026**

### **Match n° 53917303 : Virieu FCT 1 / Centre Dombes 2 – Séniors D4 poule B – du 03/05/2026**

En date du 5 mai la commission des règlements du District a examiné une réclamation du club de FC Virieu 1 contre l'équipe de Centre Dombes 2 en seniors D4 poule B match n° 53917303 du 3 mai 2026. La réclamation portait sur les équipiers premiers de l'équipe U20 de Centre Dombes étant au repos le week end du 2 et 3 mai. La réclamation était tout à fait recevable.

La décision faisait état de 3 joueurs ayant participé au dernier match de l'équipe U20 au repos alors que seulement 2 joueurs sont autorisés (article 22,2 des RG du District).

Toutefois la commission a commis une erreur non pas sur le nombre, ils étaient effectivement 3 ce sont :

- Enzo MAZUY n° 2547851746
- Tom ESCOFFIER n° 254699424
- Hugo DURAND n° 2547316251

Par contre en se référant au **Tableau page 147 de l'annuaire du District dans le paragraphe intitulé « Equipier premier » chapitre 3 les joueurs U19 ayant joué en U20 district ne sont pas considérés comme équipier premier en seniors District.**

**Les 3 joueurs cités ci-dessus sont tous des U19 donc dans ce cas ils ne peuvent être considérés comme équipier premier.**

Par conséquent la commission valide le résultat acquis sur le terrain.

Annulation de l'amende.

#### **Dossier n° 207**

**Match n° 55518362 : O.Sud Revermont 2 / Serrières Villebois 1 - U15 D3 poule E – du 10/05/2026**

Courrier du club de O.Sud Revermont annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- O.Sud Revermont 2 : 0 but / -1 point
- Serrières Villebois 1 : 3 buts / 3 points

Le club de O.Sud Revermont est redevable de la somme de 30 €uros au District.

#### **Dossier n° 208**

**Match n° 55224078 : Belley 1 / Jassans Frans 1 – U20 D2 poule A – du 10/05/2026**

Courrier du club de Jassans Frans annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Jassans Frans 1 : 0 but / -1 point
- Belley 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Jassans Frans est redevable de la somme de 35 €uros au District.

#### **Dossier n° 209**

**Match n° 55517161 : Veyle Saône 5 / Thoissey 2 – U15 D4 poule O – du 10/05/2026**

Courrier du club de Veyle Saône annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Veyle Saône 5 : 0 but / -1 point
- Thoissey 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Veyle Saône est redevable de la somme de 35 €uros au District.

#### **Dossier n° 210**

**Match n° 55519014 : Marboz 2 / FBBP 01 U16F 2 – U15 D4 poule N - 10/05/2026**

Courrier du club de Marboz annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Marboz 2 : 0 but / -1 point
- FBBP 01 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Marboz est redevable de la somme de 30 €uros au District.

#### **Dossier n° 211**

**Match n° 55537811 : Priay 1 / Châtillon CSJ 1 – U15 D4 poule J – du 10/05/2026**

Courrier du club de Priay annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- Priay 1 : 0 but / -1 point
- CSJ Châtillon 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Priay est redevable de la somme de 40 €uros au District.

#### **Dossier n° 212**

**Match n° 54763192 : Marboz 5 / Plaine Tonique 4 – seniors D5 poule E - 9/05/2026**

Courrier du club de Marboz annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Marboz 5 : 0 but / -1 point
- Plaine Tonique 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Marboz est redevable de la somme de 64 €uros au District.

### **Dossier n° 213**

#### **Match n° 55511420 : O. Sud Revermont 2 / Lagnieu 2 – U17 D3 poule F – du 9/05/2026**

Courrier du club de Lagnieu annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Lagnieu 2 : 0 but / -1 point
- O. Sud Revermont 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Lagnieu est redevable de la somme de 30 €uros au District.

### **Dossier n° 214**

#### **Match n° 55508606 : Bressans FC 2 / Dombes Bresse 2 – U17 D3 poule I – du 9/05/2026**

Courrier du club de Dombes Bresse annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- Dombes Bresse 2 : 0 but / -1 point
- Bressans FC 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 40 €uros au District.

### **Dossier n° 215**

#### **Match n° 55516925 : Essor Bresse Saône 5 / Bresse Foot 01 2 – du 10/05/2026**

Courrier du club de Essor Bresse Saône annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- Essor Bresse Saône 5 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Essor Bresse Saône est redevable de la somme de 40 €uros au District.

### **Dossier n° 216**

#### **Match n° 53802091 : Centre Dombes 1 / Bressans FC 2 – seniors D2 poule A – du 3/05/2026**

Réserve d'après match de Centre Dombes 1 contre FC Bressans 2 au motif que le joueur CHEVALIER Quentin, licence n° 2547497301 du FC Bressans, aurait participé à la rencontre de D1 So Club du 2/05/2026 avec FC Bressans 1 contre Attignat 1.

Après vérification, il s'avère que le joueur a seulement participé à la rencontre de D2.

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Centre Dombes est redevable de la somme de 55 €uros au District.

### **Dossier n° 217**

#### **Match n° 54762829 : Bord de Veyle 2 / Mille Etangs 2 – seniors D5 poule C – du 10/05/2026**

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Mille Etangs 2 : 0 but / -1 point
- Bord de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### **Dossier n° 218**

#### **Match n° 54761614 : Cormoz St Nizier 1 / Feillens 4 – seniors D5 poule E – du 10/05/2026**

Courrier du club de Feillens annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Feillens 4 : 0 but / -1 point
- Cormoz St Nizier 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Feillens est redevable de la somme de 64 €uros au District.

### **Dossier n° 219**

#### **Match n° 55511252 : Dombes Bresse 1 / Belley 2 – U17 D2 poule B – du 9/05/2026**

Courrier du club de Belley annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Belley 2 : 0 but / -1 point
- Dombes Bresse 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Belley est redevable de la somme de 30 €uros au District.

### **Dossier n° 220**

#### **Match n° 54641218 : FFNI 1 / Attignat 1 – U18 Féminines à 11 – du 9/05/2026**

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Attignat 1 : 0 but / -1 point
- FFNI 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 30 €uros au District.

### **Dossier n° 221**

#### **Match n° 54761651 : Serrières Villebois 2 / Artemare Valromey 2 – seniors D5 poule A – du 10/05/2026**

Courrier du club d'Artemare Valromey annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Artemare Valromey 2 : 0 but / -1 point
- Serrières Villebois 2 : 3 buts / 3 points

Le club d'Artemare Valromey est redevable de la somme de 64 €uros au District.

### **Dossier n° 222**

La Commission des Règlements fait évocation quant à la participation du joueur Ibrahima DIAGOLA, licence n° 9605113831 du FC Ambérieu, alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension (1 match consécutif à 3 cartons jaune avec date d'effet au 22/12/2025) dans la catégorie U20.

Suite au courrier envoyé au FC Ambérieu, la réponse du club explique que ledit joueur a purgé sa suspension sur un match « senior » du 26/01/2026 en D3 poule B.

Pour rappel, selon l'article 61 des règlements généraux du District, « la suspension d'un joueur doit être purgée ... par l'équipe au sein de laquelle il reprend ... ».

Après vérification des feuilles de match U20, il s'avère que M. Ibrahima DIAGOLA n'a pas purgé sa suspension dans la catégorie U20. Il a participé aux rencontres suivantes :

- 21/02/2026 contre Dombes Bresse
- 28/02/2026 contre Ambronay
- 7/03/2026 contre Lagnieu
- 21/03/2026 contre Valsérhône
- 28/03/2026 contre Attignat
- 12/04/2026 contre Centre Dombes
- 18/04/2026 contre Dombes Bresse (match retour)

En conséquence, le joueur Ibrahima DIAGOLA n'a pas purgé sa suspension d'un match dans la catégorie U20.

Ayant un seul match de suspension, le 1<sup>er</sup> match non homologué est le match n° 55223909 en U20 contre Attignat 1. La Commission donne ce match perdu par pénalité à Ambérieu avec -1 point :

- Ambérieu FC 1 : 0 but / -1 point
- Attignat 1 : 3 buts / 3 points

Le joueur Ibrahima DIAGOLA est suspendu d'un match avec une date d'effet au 18 Mai 2026.

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 110 €uros.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

### **Dossier n° 223**

#### **Match n° 55218313 : Fareins Saône Vallée 1 / Artemare Valromey 1 – seniors D2 féminines à 8 – du 10/05/2026**

Courrier du club d'Artemare Valromey annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Artemare Valromey 1 : 0 but / -1 point
- Fareins Saône Vallée 1 : 3 buts / 3 points

Le club d'Artemare Valromey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

### **Dossier n° 224**

#### **Match n° 53916687 : Cormoranche 2 / Foot Trois Rivières 2 – seniors D4 poule C – du 10/05/2026**

Courrier du club de Foot Trois Rivières annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- Foot Trois Rivières 2 : 0 but / -1 point
- Cormoranche 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Foot Trois Rivières est redevable de la somme de 79 €uros au District.

### Dossier n° 225

#### **Match n° 54762480 : Mas Rillier 3 / St Denis Vaux Bugey 2 – Séniors D5 poule A – du 9/05/2026**

Courrier du club de St Denis Vaux Bugey annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- St Denis Vaux Bugey 2 : 0 but / -1 point
- Mas Rillier 3 : 3 buts / 3 points

Le club de St Denis Vaux Bugey est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### Dossier n° 226

#### **Match n° 54763089 : Bresse Foot 01 3 / Foissiat Etrez 3 – seniors D5 poule D – du 9/05/2026**

Courrier du club de Foissiat Etrez annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général

- Foissiat Etrez 3 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Foissiat Etrez est redevable de la somme de 79 €uros au District.

### Dossier n° 227

#### **Match n° 54763048 : St Cyr 1 / Bâgé 1 – seniors D5 poule D – du 10/05/2025**

Match non disputé pour cause de terrain impraticable suite à arrêté municipal daté du 7 Mai 2026 et transmis au District par mail le 7 Mai 2026.

Le club de St Cyr a précédemment demandé le report de ce match en date du 4/05/2026 au District de l'Ain.

Cette demande a été refusée par le District en date du 5/05/2026 en application des règlements généraux du District, article 30 (concernant les 2 dernières journées) et article 38.6.2 (concernant les impératifs du calendrier et la charge de fournir un terrain de repli même en cas de terrain impraticable).

En conséquence, la Commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de St Cyr 1 (article 38.c et article 38.6.2) :

- St Cyr 1 : 0 but / 0 point
- Bâgé 1 : 0 but / 0 point

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le club de St Cyr est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Nota : MM. Jean Luc GAUTHERON et Bernard BOURDON n'ont pas participé à la délibération et étude de ce dossier.

**CONVOCATION**

### Référence

#### **Match n° 55514175 : Oyonnax PVFC 1 / Lagnieu 1 – U15 D1 poule A – du 3/05/2026**

*Suspicion de fraude sur identité*

Sont convoqués devant la commission des règlements du District de l'Ain de Football le **Mardi 26 Mai 2026 à 19 H 00**, les personnes ci-dessous :

#### **Pour le club de Oyonnax PVFC**

- ARLI Murat, président ou son représentant muni d'un pouvoir.
- KOCHISAR NAZIK Sami, joueur n° 13, licence n° 9602474972.
- AKHLAFA Mohamed Ali, licence n° 9602696965.
- LEVY Al Bereda, licence n° 2544163534, éducateur.
- SEMCHA Imadeddine, licence n° 2543804801, éducateur adjoint.

#### **Pour le club de Lagnieu**

- PERUTION Jean Louis, président ou son représentant muni d'un pouvoir.
- GARCIA Thomas, licence n° 2545928845, éducateur.
- MOREAU Fabien, licence n° 2519414263, éducateur adjoint.

**Toute personne mineure se doit d'être accompagnée de son représentant légal ou d'une personne dûment mandatée à cet effet.**

La Commission des Règlements rappelle que la présence de la personne convoquée est **obligatoire** sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif. Les absences non excusées ni motivées par écrit dans les meilleurs délais et au plus tard avant l'audition sont passibles de sanctions.

Le président,  
Maurice DELIANCE

# COMMISSION COUPES

Réunion du 15 Mai 2026

Les finales auront lieu le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.

Les équipes devront jouer impérativement avec les maillots fournis par le district et remis par nos sponsors lors du tirage des ¼ de finale pour coupes R. Tremblay et E. Faivre, pour les coupes R. Morandas et P. Provost ils seront donnés le jour de la finale.

Coupe René Morandas :

Finale samedi 23 mai à 11h00 : Marboz Esb 6 / Bourg Sud 5

Coupe Peggy Provost :

Finale samedi 23 mai à 14h00 : Essor Bresse Saône 1 / Ent. F3 Rivières/ Pfsb 1

Coupe René TREMBLAY :

Finale samedi 23 mai à 16h30 : Bourg Sud 3 / Grièges Pt Veyle As 1

Coupe Emile FAIVRE :

Finale samedi 23 mai à 19h00 : Belley Cs 1 / Belley Cs 2

**Les équipes, premières nommées, sont responsables de la FMI.**

**Merci de préparer à l'avance et d'apporter vos tablettes au stade du Moulin Neuf le samedi 23 mai.**

Jacques CONTET.

# COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 13 Mai 2026

*Les Pyramides des championnats sont sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS –  
Titre 5 : Règlements championnats des U15 – U17 – U20.*

*Rencontres reprogrammées :*

U15 D3 poule E J9 : **Arbent Marchon Us 1 – Lagnieu Cs 2** le samedi 16 mai à 15h00.

U15 D4 poule O J6 : **Bresse Foot01 2 – Thoissey Esvs 2** le samedi 23 mai à 15h00.

*Courriers U17 :*

*Les rencontres U17 du 30 mai sont programmées à 15h30 voir 16h00, la finale de la coupe d'Europe  
PSG/Arsenal aura lieu à 18h00, vous pouvez vous arranger entre clubs pour modifier l'horaire.  
Vérifiez les plannings terrains.*

*Courriers U20 :*

**Serrières Villebois Fc** : modification horaire rencontre D2 poule B du 30 mai.

**Fareins Saône Vallée** : accord pour rencontre D2 poule B du 30 mai à **15h30**.

*Les rencontres U20 du 30 mai sont programmées à 17h30, la finale de la coupe d'Europe PSG-  
Arsenal aura lieu à 18h00, vous pouvez vous arranger entre clubs pour modifier l'horaire.  
Vérifiez les plannings terrains.*

*Jacques CONTET.*

# SPORTIVE FEMININES

Réunion du 13 Mai 2026

**Courriers U18F**

**Aix Fc** : rencontre du 23 mai au stade J. FORESTIER 1 à AIX les BAINS 14h00.

**St Quentin Fallavier Fc** : rencontre du 30 mai au stade des Cambergères à HEYRIEUX.

**Courriers S.F. à 8**

Rencontre D1 J7 : **Hautecourt Romanèche As – St Maurice de Gourdans Fc** reprogrammée le 24 mai à 13h00.

*Jacques CONTET.*

# COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

**Présents** : Patrick Teppe – Pierre Benoit

## **Informations :**

**Dans vos demandes, précisez la catégorie et la poule.**

**Une seule adresse : [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr)**

## **Nouveau Rappel !!!**

**Depuis la reprise du 28 février, nous constatons malheureusement que beaucoup de feuilles de plateau ne sont plus rentrées.**

**Cette situation devient intolérable.**

**La commission foot réduit passe beaucoup trop de temps à les réclamer.**

**Après de nombreuses relances, certains clubs ne se donnent même pas la peine de nous répondre.**

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr)**

**[MM. les président\(e\)s de club faites un rappel à vos éducateurs !!!!!](#)**

## **U13**

## **Rappel :**

**En U13, FMI obligatoire.** Préparez vos tablettes en amont.

**N'oubliez pas vos identifiants** quand vous vous déplacez.

## **Rencontres reprogrammées :**

### **Demande du FC Bord de Veyle :**

**Poule C** : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 1 (journée du 23 mai) à définir

**Poule N** : FC Bord de Veyle 2 / Centre Dombes FC 3 (journée du 23 mai) à définir

### **Le mercredi 13 mai 2026 :**

**Poule L** : CS Lagnieu 5 fém / FC Mas Rillier 2 (journée du 23 mai) à Miribel (la Chanal) 18h00

**Poule H** : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 (journée du 23 mai) à Beynost 16h15

### **Le samedi 16 mai 2026 :**

**Poule C** : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

**Poule J** : US Nantuatienne 1 / US Arbent 2 (journée du 9 mai)

**Poule L** : CMS Bressolles 1 / FC Priay 2 (journée du 23 mai) à 18h00

**Poule O** : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

**Poule P** : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

### **Le mercredi 20 mai 2026 :**

**Poule A** : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

**Poule B** : FC Plaine Tonique 1 / En t Val de Saône 1 (journée du 23 mai) à 17h30 à l'Huppe

**Poule I** : FC Plaine Tonique 2 / Ent Revermontoise 3 (journée du 23 mai) 17h30 à l'Huppe

**Poule I** : FC Veyle Saône 3 fém / Essor Bresse Saône 3 18h30 à Laiz (journée du 23 mai)

**Poule L** : Jassans Frans 3 / AS Misérieux Trévoux 5 fém (journée du 23 mai) à 17h00

**Poule M** : Jassans Frans 4 / AS Misérieux Trévoux 4 (journée du 23 mai) à 17h00

**Le jeudi 21 mai 2026 :**

**Poule G :** Ain Sud 4 / CSJ Châtillonnaise 1 (journée du 9 mai) à St Maurice de Beynost 18h15

**Le mercredi 27 mai 2026 :**

**Poule G :** US Vaux en Bugey 1 / CSL Châtillon 1 (journée du 23mai) à 18h00

**Poule I :** FC Veyle Saône 3 / FC Bresse Nord 1 (journée du 2 mai) à 17h30

**Le samedi 30 mai 2020 :**

**Poule D :** Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 la rencontre se jouera bien à Jassans

**Changement d'horaire :**

**Journée du 23 mai 2026 :**

**Poule A :** Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

**Poule C :** Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

**Poule E :** FC St Maurice de Gourdans 1 / SC Mille Etangs 1 à 10h00

**Poule G :** FC St Maurice de Gourdans 2 / FC Priay 1 à 10h00

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule H :** FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

**Forfait :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule K :** St Denis Ambutrix CG 2 >> 9€

**Poule M :** SC Portes de l'Ain 3 >> 9€

**Poule P :** OL Rives de l'Ain 1 >> 9€

**U11**

**Rappel :**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et les clubs qui reçoivent.**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule B :** St Maurice de Beynost à 9h30

**Poule D :** Polliat à 11h00

**Poule H :** St Maurice de Beynost à 9h30

**Poule N :** Serrières de Briord à 9H30

**Changement de lieu :**

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule N :** le plateau prévu à Belley (terrain en travaux) se disputera à Lagnieu

**Licence manquante :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule F :** FC Valserhône 2 >> 3 licences >> 4,50€

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 7 mars 2026 :**

Poule G : FC Ambérieu 1

Poule N : FC Ambérieu 2

**Journée du 14 mars 2026 :**

Poule T : FC Bord de Veyle 3

**Journée du 21 mars 2026 :**

Poule D : FC Plaine Tonique 1

**Journée du 28 mars 2026 :**

Poule R : AS St Laurentin 2

**Journée du 25 avril 2026 :**

Poule E : Bourg Sud 1

Poule F : Bourg Sud 2

Poule L : FC Valserhône 3

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

**U9**

**Rappel :**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs qui reçoivent.**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 30 mai 2026 :**

Poule K : Polliat à 9h30

**Changement de lieu :**

**Journée du 30 mai 2026 :**

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Poule S : le plateau prévu à Savigneux se disputera à Ambérieux en Dombes 10h00

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 7 mars 2026 :**

Poule N : FC Artemare Valromey

**Journée du 21 mars 2026 :**

Poule T : Foot Trois Rivières

**Journée du 28 mars 2026 :**

Poule C : Ambérieu FC

**Journée du 25 avril 2026 :**

Poule M : FC Valserhône

Poule Z : FBBP 01

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

## U7

**Rappel :**

**Pensez à vous inscrire au rassemblement U7 du 30 mai à Izernore. Info sur le PV.**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs qui reçoivent.**

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 28 février :**

**Poule J :** FBBP 01

**Journée du 7 mars 2026 :**

**Poule E :** Côtière MV

**Poule O :** AS Izernore NV

**Journée du 25 avril 2026 :**

**Poule H :** Foot Trois Rivières

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Informations préliminaires pour les classements

- Considérant que l'article 5.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives énonce que « conformément au paragraphe 2 de l'article 1 du décret n°2006-2017 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article L.131-16 du Code du sport, la Fédération Française de Football prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles de football. Ainsi, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus ».
- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour).

## Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Réception du rapport des tests in-situ pour le terrain Gérard Goujon 4 du complexe sportif de Bellignat – document transmis à la ligue.

## Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED -document transféré à la ligue.
- Commune de Saint Vulbas – passage d'une pelouse naturelle en pelouse synthétique – document transféré à la ligue.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Terrain Gilbert LAFAY 2 de Vonnas NNI 014570102 – rapport à rédiger par la CDTIS – attente de l'AOP de la part du propriétaire de l'installation.

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades Biolay 1 et 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500101 et NNI 013500102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

## Programmation des mois de mai et juin 2026.

- Terrains Joseph LOPEZ 1 et 2 d'Ambronay NNI 010070101 et NNI 010070102
- Terrains des Brouilles 1 et 2 de Curtafond NNI 011400101 et NNI 011400102
- Terrain René ROLLET de Lagnieu NNI 012020102
- Terrains de la Chassagne 2,3 et 4 de Manziat NNI 012310102, NNI 01230103 et NNI 012300104
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

# LES CLUBS RECHERCHENT

**LE CLUB DE FAREINS SAONE VALLEE EST À LA RECHERCHE DE BÉNEVOLES ET D'ÉDUCATEURS POUR LA SAISON 2026 - 2027 N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC NOUS.**

**PRÉSENT DANS TOUTES LES CATÉGORIES LE FSVF RECHERCHE TOUJOURS DE NOUVEAUX BÉNEVOLES PRÊTS À S'INVESTIR AUPRÈS DES PLUS JEUNES OU DES PLUS GRANDS .**

**FAREINS SAONE VALLEE**

**RECRUTEMENT  
-BÉNEVOLES  
-EDUCATEURS  
( U7 - U9 - U11 - U13  
SENIORS FEMININES)**


☎ 06.99.70.41.88  
🌐 facebook - instagram

**AMBITION - FOOTBALL - PASSION**



**LE CLUB RECHERCHE**

**Educateurs**  
**pour catégories foot réduit**





*rejoignez notre club ambitieux et convivial*

**Tu es débutant ou confirmé, possibilité de formation**

📞 Philippe SALLET au 06 77 28 24 52 | 📧 osdofficiel  
📞 Olivier SAUDRAIS au 06 19 76 71 96 | 📍 01 000 Saint-Denis-Lès-Bourg

**Saison 2026 / 2027**

**LE SCME RECRUTE  
REJOINS-NOUS !**

**SPORTING CLUB  
des MILLE ETANGS**  
360  
licenciés

**RECHERCHE ÉDUCATEURS**  
toutes catégories, débutants ou confirmés

- 👤 club convivial
- 🎓 formation possible
- ⚽ projet sportif ambitieux
- ✉ scme581373@gmail.com
- 📞 Bruno 06 01 79 00 24

Savignieux  
Ambérieux-en-Dombes

**Ensemble, allons de l'avant !**



Nous recherchons

**DES ÉDUCATEURS**

Pour la saison 2026/2027  
Possibilité de défraiement et passage de formation possible

**OSR**  
OLYMPIQUE  
SUD REVERMOREL

📄 Candidature par QR Code






# LE FC BRESSE NORD



## RECRUTE UN(E) BPJEPS

REJOINS UN CLUB FAMILIAL, DYNAMIQUE ET PASSIONNÉ ❤️💙

### 🎯 Missions 🎯

- ⚽ Encadrement des jeunes joueurs
- 👥 Participation à la vie du club

...

### 🏟️ Le club 🏟️

- 📍 St-Jean, St-Julien, Lescheroux, St-Trivier
- 👤 + 170 licenciés

Contactez-nous !

**Jérôme CHATEL**

✉ [contact@fcbressenord.fr](mailto:contact@fcbressenord.fr)

☎ 06.89.32.97.12

ANNONCE OFFICIELLE

#FCBN

## DEVIENS ÉDUCATEUR À L'USSC POUR LA SAISON 2026-2027



NOUS RECHERCHONS :

Des éducateurs en  
**U7, U9, U11, U13** et **Seniors** !

EXPÉRIENCE SPORTIVE  
ENRICHISSANTE DANS UNE  
AMBIANCE CONVIVIALE !

FORMATION POSSIBLE

📍 À SAINT CYR SUR MENTHON



**REJOINS NOUS !**



**06 64 82 18 40**